

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE BOUCHETTE

Séance extraordinaire du 20 décembre 2010

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la municipalité de Bouchette, tenue le 20 décembre 2010 à 19h15, à la salle du conseil située, au 36, rue Principale, à Bouchette.

Sont présents :	Monsieur	Réjean Major	Maire
	Monsieur	André Patry	Conseiller
	Madame	Michelyne Bélair	Conseillère
	Monsieur	Yvon Pelletier	Conseiller
	Madame	Karo Poirier	Conseillère
	Monsieur	Gaston Lacroix	Conseiller
	Monsieur	Denis Lacroix	Conseiller

Les membres du conseil forment quorum sous la présidence du maire, Monsieur Réjean Major.

Madame Claudia Lacroix, directrice générale et secrétaire-trésorière, fait fonction de secrétaire de la séance.

1. Ouverture de la séance

Sur la proposition de Réjean Major, maire, la présente séance est ouverte à 19h33.

Les membres du conseil ont tous reçu un avis de convocation comportant les sujets suivants à l'ordre du jour :

- 1- Ouverture de la séance extraordinaire
- 2- Poste de préposé à la patinoire – Confirmation d'embauche
- 3- Période de questions
- 4- Levée de la séance

2. Poste de préposé à la patinoire – Confirmation d'embauche

M.B. 2010-12-20-312

Sur la proposition de Michelyne Bélair, appuyée par Yvon Pelletier, il est résolu de procéder à l'embauchage de Marie-José Lacroix Gingras pour combler le poste de préposé à la patinoire et ce, pour la surveillance au taux horaire convenu, soit 10\$. La dépense reliée à cet engagement sera imputée au poste « Rémunération patinoire » (02-701-30-141) et les crédits proviendront du poste « Gravier et sable » (02-320-00-620).

Adoptée à l'unanimité

M.B. 2010-12-20-313

Sur la proposition de Denis Lacroix, appuyée par Karo Poirier, il est résolu de mandater la directrice générale pour qu'elle procède au recrutement d'un deuxième préposé à la surveillance à la patinoire et ce, pour une fin de semaine sur deux, au même taux horaire que la première préposée.

Adoptée à l'unanimité

3. Période de questions

Aucune question n'est posée.

4. Levée de la séance extraordinaire

M.B. 2010-12-20-314

Sur la proposition d'Yvon Pelletier, appuyée par André Patry, il est résolu de lever la présente séance à 19h44.

Adoptée à l'unanimité

Réjean Major
Maire

Claudia Lacroix, g.m.a.
Directrice générale
Secrétaire-trésorière